

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 mai 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3885-2014.

Révision de la décision D-2014-053 du dossier R-3868-2013 relatif à l'autorisation d'un investissement d'*Intragaz inc.* visant à accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac.

Confirmation que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) présenteront une demande d'intervention

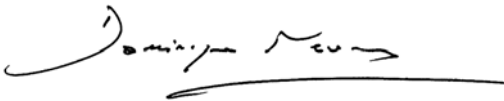
Chère Consœur,

Nous confirmons par la présente que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et *Stratégies Énergétiques* (SÉ-AQLPA) présenteront une demande d'intervention au présent dossier lors de l'audience du 13 mai 2014 à 10h00, le tout conformément aux lettres A-0004 et A-0005 du 9 mai 2014 de la Régie.

Nous confirmons également que l'argumentation, les autorités et la copie de l'entente TCPL, que nous avons déposées au présent dossier, l'ont été par souci de commodité pour la Régie et les autres participants, en étant évidemment sous réserve de la décision qu'il plaira à la Régie de rendre sur notre demande d'intervention.

Nous joignons à la présente certaines autorités additionnelles au soutien de notre demande d'intervention. Si cette demande est accueillie, ces autorités seront également plaidées en argumentation sur la demande de révision.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse, Gaz Métro, la FCEI, l'ACIG.